

d'Abidjan a accordé le même statut au Nouveau-Brunswick à la demande de celui-ci.

Diverses associations privées de langue française travaillent également au développement des relations entre leurs membres dans tous les pays du monde. L'Agence a stimulé leur activité et a conduit à la création d'un certain nombre de nouvelles organisations. Le gouvernement canadien en soutient plusieurs qui sont canadiennes ou qui ont une importante participation canadienne. La plus récente de ces institutions est le CIRTEF, Conseil international de la radio et de la télévision d'expression française, dont l'assemblée constituante était prévue pour juin 1978.

Le Canada et les Nations Unies

3.6.2.3

L'appui que le Canada apporte à l'Organisation des Nations Unies depuis sa création constitue un élément essentiel de sa politique étrangère. Le Canada joue un rôle important à l'Assemblée générale, et il est membre d'un certain nombre d'organismes auxiliaires de cette Assemblée: Comité spécial des opérations de maintien de la paix, Conférence du Comité du désarmement, Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des rayonnements ionisants, Comité des contributions et Secrétariat des commissaires aux comptes. Au début de 1977, l'Assemblée générale comptait 147 membres et atteignait une représentation quasi universelle.

En 1977, le Canada a siégé au Conseil de sécurité pour la quatrième fois. Il avait déjà rempli trois mandats (1948-49, 1958-59 et 1967-68). Chaque mandat est d'une durée de deux ans; le mandat actuel se termine le 31 décembre 1978.

Lors des 12 occasions où des troupes des Nations Unies ont été envoyées pour sauvegarder la paix et la sécurité, le Canada a pris une part active. En 1976, plus de 1,500 Canadiens participaient aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix et la majorité d'entre eux, soit plus de 850 spécialistes des Forces armées canadiennes, assurait un soutien logistique au Sinaï. Dans la région des monts du Golan, plus de 150 Canadiens jouaient un rôle analogue au sein de la Force des Nations Unies. A Chypre, le Canada a envoyé du personnel d'infanterie pour patrouiller et faire respecter les accords intervenus entre les parties.

En 1977, le Canada a fourni plus de \$6 millions pour le maintien de la paix. En outre, il a recherché activement des dispositions équitables de remboursement des pays ayant participé aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix. Des barèmes fixes ont été adoptés pour le remboursement des pays qui ont envoyé des troupes pour les forces des Nations Unies au Sinaï et dans les monts du Golan. C'est là une nette amélioration par rapport aux opérations précédentes de maintien de la paix, où les barèmes de remboursement étaient inégaux.

Le Canada a également siégé à intervalles réguliers au Conseil économique et social, troisième organe des Nations Unies en importance. Son dernier mandat remonte à 1975-77. En général, le Conseil se réunit deux fois l'an, une fois à New York pour discuter de questions d'ordre social et humanitaire, et une fois à Genève pour étudier des questions économiques, par exemple les problèmes d'alimentation et la coopération internationale. Le Conseil est également chargé de coordonner l'activité de quelque 167 organes auxiliaires de l'ONU. On peut en citer quelques-uns où le Canada est représenté: le Conseil d'administration du programme relatif à l'environnement, la Commission des stupéfiants et le Comité de la science et de la technologie au service du développement.

Ces dernières années, les Nations Unies ont consacré plus de temps aux droits de la personne, et de nouvelles déclarations, conventions et pactes ont été promulgués. En 1976, quatre accords internationaux pour la protection des droits de la personne sont entrés en vigueur: le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif relatif à ce dernier et la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime de l'apartheid. Le Canada a encouragé l'élaboration de ces instruments et a souligné l'importance d'établir de meilleurs mécanismes pour assurer la mise en application efficace des normes. Pour accentuer son engagement, il a tenu à être représenté au sein des organes des Nations Unies pour les droits de la personne. En 1977, des Canadiens ont siégé à la Commission et au Comité des droits de la personne.